

REPUBLIQUE DU BURUNDI
PRÉSIDENCE DE LA REPUBLIQUE

AGENCE DE REGULATION ET DE CONTROLE DES
TELECOMMUNICATIONS (ARCT)



RELANCE DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT
INTERNATIONAL N° DNCMP/.....28...../S/2018-2019 POUR
LA FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN LOGICIEL DE
CONTROLE DES TARIFS DES OPERATEURS DES
TELECOMMUNICATIONS (TARIFFS TRACKER) ET LA
FORMATION DES UTILISATEURS A L'AGENCE DE
REGULATION ET DE CONTROLE DE
TELECOMMUNICATIONS « ARCT ».

Date de publication : 02/11/2018

Date d'ouverture : 03/12/2018

Octobre 2018

RELANCE DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL N° DNCMP/.....⁹⁸...../S/2018-2019 POUR LA FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN LOGICIEL DE CONTROLE DES TARIFS DES SERVICES DES OPERATEURS DES TELECOMMUNICATIONS ET FORMATION DES UTILISATEURS

- Date de publication : ⁰²./¹¹./2018

- Date d'ouverture : ⁰³./¹²./2018

Objet

1. L'Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications, « ARCT » en sigle, invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis concourir à présenter leurs offres sous plis fermé, pour la fourniture et installation d'un **logiciel de contrôle des tarifs des opérateurs des télécommunications (Tarifs tracker) et la formation des utilisateurs.**

Financement

2. Le marché est entièrement financé sur le budget général de l'Etat (subsidés allouées à l'ARCT exercice 2018-2019).

Spécification du marché

3. La passation du marché sera conduite par Appel d'Offre International (AOI) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi
4. Les fournitures et les services prévus dans le cadre de ce marché sont en un seul lot.
5. L'ensemble des fournitures et services sont à livrer dans un délai maximum de 20 jours.

Condition de participation

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions à toutes les personnes physiques ou morale (qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement ou (consortium) de soumissionnaires) et possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

7. Ne peut participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacités énumérées à l'article 161 du Code des Marchés Publics.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

8. Le Dossier d'Appel d'Offre peut être obtenu au Secrétariat de la Direction Générale de l'ARCT sis (Immeuble de l'ARCT, Avenue de France N° 14 BP 6702 BUJUMBURA Tél. : (00257) 22255667 ; fax :(00257) 22242832 moyennant paiement d'un montant non remboursable de cinquante mille francs burundais (50.000 BIF) à verser sur le compte sous - compte de transit des recettes non fiscales » n° 1101/001.04 ouvert à la BRB au nom de l'Ordonnateur – trésorier. Il peut également être consulté sur le site web de l'ARCT www.arct.gov.bi. Les offres doivent être rédigées en langues françaises et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le Dossier d'Appel d'Offre, dont les dispositions et le format doivent être scrupuleusement respectés.
9. Toute question concernant le présent Appel d'Offres doit être adressée par écrit à la Direction générale de l'ARCT en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 21 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 16.

Présentation de l'offre

10. Les soumissionnaires peuvent soumettre leurs offres.
11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission de deux millions de Francs Burundais (2.000.000 BIF).
12. Les offres doivent être soumises au Secrétariat de la Direction Générale de l'ARCT sis (Immeuble de l'ARCT, Avenue de France N° 14 BP 6702 BUJUMBURA Tél. : (00257) 22255667 ; fax :(00257) 22242832 au plus tard le 03/12 / 2018. **Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.**

Validité des offres

13. Les offres sont valables pendant une période de nonante jours (90 jours).

Date limite de dépôt des offres

14. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci – dessous : au Secrétariat de la Direction Générale de l'ARCT sis (Immeuble de l'ARCT,

15. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

16. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants dans la salle des réunions de l'ARCT, le 03/12/2018 à 10H00. Les offres sont ouvertes en deux étapes conformément à l'article 91 du Code des Marchés Publics. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouvertures des offres.

Critères de qualification

17. Les exigences en matière de qualifications sont :

La 1^{ère} enveloppe contiendra l'offre technique avec les éléments suivants :

- a. Les renseignements sur le soumissionnaire,
 - b. Le certificat d'immatriculation fiscal « NIF »;
 - c. L'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes en original, délivrée par l'Office Burundais des Recettes;
 - d. L'attestation de non redevabilité délivrée en original par l'INSS;
 - e. La preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
 - f. L'attestation de non faillite datant de moins de trois (3) mois;
 - g. Les caractéristiques techniques des produits et services à fournir dans le but du présent marché;
 - h. La capacité financière;
 - i. L'adresse physique du soumissionnaire;
 - j. L'acte d'engagement;
 - k. Garantie de soumission.
- 8

La 2^{ème} enveloppe contiendra l'offre financière avec les éléments suivants :

- a. L'acte de soumission selon le modèle en annexe;
- b. Les bordereaux des prix;
- c. Le délai d'exécution.

18. Adresse fixe

Direction Générale de l'ARCT sis (Immeuble de l'ARCT,
Avenue de France N° 14 BP 6702 BUJUMBURA T
él. : (00257) 22255667 ; Fax :(00257) 22242832.

Fait à Bujumbura, le 29.../no./2018

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ARCT

Ir. Donatien MANIRAMPA

